

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à la salle polyvalente de Riez à 10h00 sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	17 + 2	19
Total des voix : 23		

Etaient présents :

13 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines ; Bernard CLAP : Trigance ; Jacques ESPITALIER : Quinson ; Jean-Pierre HERRIOU : Moissac-Bellevue ; Robert LAURENTI : Valensole ; Philippe MARANGES : Castellane ; Jean-Marie PAUTRAT : Allons ; Laurence DEPIEDS : Saint Martin de Brômes ; Laurent GUIOU : Esparron de Verdon ; Jacques AVANIAN : Artignosc-sur-Verdon ; Antoine FAURE : Aups ; Corine PELLOQUIN : Bauduen ; Magali STURMA-CHAUVEAU : Rougon.

1 représentant du Conseil Régional PACA (porteur de 3 voix) : Jean-Charles BORGHINI.

Date de convocation
03/07/2025

2 représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) : Claude BONDIL : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence. ; Nathalie PEREZ-LEROUX : Conseil départemental du Var.

1 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (porteurs d'1 voix chacun) : Michèle BIZOT-GASTALDI : communauté de communes Alpes Provence Verdon

Ont donné pouvoir : 2 délégués porteurs d'1 voix : Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Bernard CLAP, Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération) à Claude BONDIL.

Appel à projets : installation agricole sur la ferme caprine pédagogique et sur le site de Valx-Félines

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Vu le plan de gestion des domaines de Valx et Félines ;

Le domaine de Valx-Félines est une propriété de 326 ha acquise progressivement depuis 1990 par le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres pour veiller à leur préservation et au maintien de leur équilibre écologique. En 1999, le Parc naturel régional du Verdon devient gestionnaire du site pour 30 ans. Il est ainsi chargé d'en assurer l'entretien, le gardiennage et le suivi.

En 2014, le Parc du Verdon avec le soutien du Conservatoire du littoral, de la Région et du Département a construit sur les ruines de l'ancienne bergerie une ferme caprine pédagogique avec la volonté d'y installer un élevage caprin fromager afin de :

- Favoriser la biodiversité des espaces ouverts et semi-ouverts du site,
- Réinvestir les landes abandonnées et diminuer les risques de départ de feu,
- Permettre une installation agricole sur le territoire accessible sans grandes capacité financière,
- Favoriser le développement de l'agriculture biologique,
- Contribuer à la biodiversité domestique à travers la mise en place d'un élevage conservatoire de chèvres de race commune provençale, race locale à faible effectif,
- Favoriser les circuits courts et renforcer le lien producteur-consommateur,
- Contribuer à la valorisation des productions et savoir-faire locaux,
- Développer des activités pédagogiques sur les enjeux liés à l'agriculture et l'alimentation.

Bien que leur bilan économique et que l'expérience vécue soit positive, les éleveurs caprins, Pauline Gervais et Adrien Bukowski installés depuis le 1^{er} Janvier 2021 sur le domaine de Valx-Félines souhaitent mettre fin à leur convention en décembre 2026. Un nouvel appel à candidature doit être lancé dès cet été pour une éventuelle installation en 2027 avec un temps de transmission (stage de parrainage ou autre) prévu sur l'année 2026.

Un appel à projets pour une installation agricole en élevage caprin avec production fromagère et accueil pédagogique, sur les sites de Valx et Félines, est soumis au bureau du Parc du Verdon pour en valider le contenu et les modalités.

Eléments clefs de l'appel à projets :

- **Calendrier** : installation prévue au 1er janvier 2027 avec un tuilage possible et souhaitable sur l'année 2026 (stage de parrainage encadré par la chambre d'agriculture, stage de BPREA ou autre).
- **Cheptel** : troupeau de 62 chèvres maximum dont 60 % de race commune provençale
- **Activité principale** : production fromagère en agriculture biologique
- **Activité secondaire modulable** : accueil à la ferme et animations pédagogiques

... / ...

- **Terrains mis à disposition :** conduite extensive sur 171 ha dont 164 ha de parcours en sous-bois, landes et garrigues et 7 ha de prairies naturelles
- **Bâtiments mis à disposition :** chèvrerie et fromagerie équipée, logement possible
- **Type de contrat :** convention d'occupation temporaire du domaine public du Conservatoire du littoral

L'action sera conduite sur la période du 1^{er} Juillet 2025 au 1^{er} Février 2026 suivant ce calendrier prévisionnel :

- Juillet 2025 : Diffusion de l'appel à projets dans nos réseaux et ceux des partenaires
- De Septembre à Novembre 2025 : 3 visites organisées sur inscriptions- rédaction des projets par les candidats
- Décembre 2025 : analyse des candidatures et présélection pour les entretiens
- Janvier 2026 : entretiens et sélection des candidats
- De Février à Décembre 2026 : tuilage et transmission par les prédécesseurs (stages de parrainage encadrés par la chambre d'agriculture, stage de fin de BPREA ou autre).
- Janvier 2027 : installation

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- valident les modalités et le contenu de l'appel à candidature tel que présenté,
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 06/08/2025
et publication le*

DEL25_07_B6_09

